INFORMATIONS PRATIQUES RENTRÉE 2021-2022

RÉINSCRIPTIONS

Tous les élèves inscrits en 2020-2021 reçoivent un mail individuel afin de valider leur réinscription, via le logiciel Duonet. La validation de leur réinscription vaut acceptation du règlement des études. La réinscription ne sera confirmée qu'après paiement de tout ou partie de la cotisation, payable par chèque à l'ordre de : « Régie École de musique de Simiane » et adressé, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois, entre le 25 août et le 1er septembre à l'adresse suivante :

École Municipale de Musique - Réinscriptions 2021 Hôtel de ville - Place le Sévigné 13109 Simiane-Collongue

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions se déroulent cette année entre le 05 et le 20 juillet et sont dématérialisées. Les documents à remplir sont à télécharger sur www.simiane-collongue.fr/mes-loisirs/ecolemusique et à renvoyer par mail à : ecoledemusique.simiane@gmail.com

Avant le 20 juillet, avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Simianais.

La demande d'inscription vaut acceptation du règlement des études. Les élèves seront admis suivant certains

Les élèves seront admis suivant certains critères et en fonction des places disponibles.

L'admission des nouveaux élèves sera annoncée par mail au plus tard le vendredi 27 juillet.

Les horaires des cours individuels d'Instruments seront proposés et validés entre le 6 et le 10 Septembre.

Régularisation des inscriptions : payable par chèque à l'ordre de : « Régie École de musique de Simiane » et adressé entre le 25 Août et le 2 septembre à l'adresse suivante :

École Municipale de Musique Réinscriptions 2021 Hôtel de ville - Place le Sévigné 13109 Simiane-Collongue



Une deuxième session de pré-inscriptions sera ouverte à partir du 1er septembre 2021.

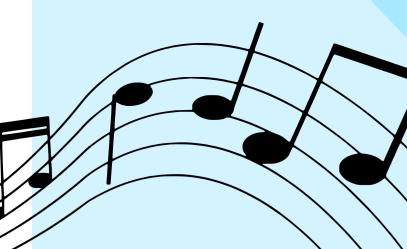
9:

L'Ecole Municipale de Musique sera présente sur le Forum des Associations le samedi 04 septembre 2021.



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Simiane-Collongue 2021-2022



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Centre culturel 1, avenue André Malraux 13109 Simiane-Collongue.fr

ecoledemusique.simiane@gmail.com



L'École Municipale de Musique est un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

À ce titre elle a pour mission :

- De sensibiliser les publics à la musique
- D'assurer la Formation initiale
- De développer les pratiques collectives
- D'accompagner la pratique amateur
- De contribuer à la professionnalisation de certains musiciens
- De participer à la vie culturelle de la commune
- De créer des liens sous forme d'interventions régulières avec les établissements scolaires

TYPES DE SCOLARITÉ

Cursus d'éveil, cursus diplômant en 3 cycles, parcours artistique personnalisé, cursus non diplômant réservé aux adultes (voir règlement des études).

- Pratique d'une discipline instrumentale en cours individuel et/ou de groupe
- Éveil musical, initiation musicale et formation musicale cycle 1 et 2
- Pratiques collectives : orchestre junior, cordes c 1, orchestre symphonique c2 et 3, Chœur
- Divers ensembles instrumentaux

DISCIPLINES ENSEIGNÉES ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Direction: Christian BULLOT
- Violon: Jean-Christophe SELMI
- Alto: Jean-Christophe SELMI
- Contrebasse, Guitare Basse : France DUCLAIROIR
- Flûte traversière : Adeline COSTA
- Guitare: Christian BULLOT
- Harpe : Gloria BIRARDI
- Piano : Nathalie BOUTRY, Maura GARCIA BRAVO-BURESI
- Percussions : Richard LABUS
- Eveil Musical, Initiation Musicale : Maura GARCIA BRAVO-BURESI
- Formation Musicale : Maura GARCIA BRAVO-BURESI
- Chœur : Maura GARCIA BRAVO-BURESI
- Orchestres: Jean-Christophe SELMI
- Ensemble de guitares : Christian BULLOT
- Accompagnements piano : Maura GARCIA et Nathalie BOUTRY

L'École de Musique organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année permettant aux élèves de se produire régulièrement en public.